

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16864**

Intitulé

Aménageur d'espaces

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Scop image	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'aménageur d'espaces met en interaction la richesse des contenus relatifs à plusieurs domaines de pratique, l'espace habité / l'architecture intérieure, l'espace éphémère / l'événementiel, espace naturel / espace construit, afin que leur synergie définisse les bases de connaissances nécessaires à la formation d'intervenants concepteurs dans l'aménagement d'espaces, privés, collectifs, individuels, événementiels... Ces acteurs, d'un profil nouveau, participent à la conception, à la mise au point et à la réalisation de projets répondant à une demande initiale qui en précise les besoins et les contraintes.

Les capacités attestées :

- Réaliser les études préliminaires au projet
- Réunir les données techniques, photos, éléments administratifs
- Produire des documents techniques pour l'élaboration de dossiers
- Concevoir un projet d'aménagement d'espaces de vie (avant-projet sommaire)
- Développer le projet selon des choix définis (avant-projet définitif)
- Communiquer le projet au commanditaire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- agence d'aménagement
- agence de décoration
- cabinet d'architecture
- bureau d'étude
- cuisiniste - agence d'événementiels - prestataire de services
 - Concepteur Aménageur d'Espaces
- Dessinateur du bâtiment
- Assistant d'architecte
- Cuisiniste
- Designer d'Espaces indépendant

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

F1104 : Dessin BTP

F1108 : Métier de la construction

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1. Contrôle continu : Fiches d'évaluation complétées par les formateurs pour chaque module de formation. Cette évaluation se fait sur des projets développés en formation à partir de cahiers des charges. Le coefficient du contrôle continu est de 3.

2. Épreuve Pratique :

Réalisation d'un projet à partir d'un cahier des charges précis.

Le candidat devra présenter un dossier complet contenant : - la mise en page du projet - les documents techniques liés à la réalisation de ce projet

Ce projet devra mobiliser ou mettre en valeur :

- Les compétences acquises lors de la formation
- La capacité d'analyse d'une demande
- L'efficacité technique, respect du temps et des contraintes
- La communication graphique
- La communication orale

Seront analysés et jugés : - La qualité de la réponse au problème donné dans le respect des souhaits du client (fonctionnalité, adéquation par rapport à la demande) - La faisabilité du projet - La créativité (originalité de la proposition) - L'efficacité : réalisation et choix des documents présentés (pertinence, compréhension du projet) dans le délai imposé - Qualité de la présentation (esthétique, mise en page, montages couleurs, croquis, argumentation..)

Soutenance orale devant un jury : - présentation du projet - argumentation - entretien

Durée de l'épreuve pratique : 5 jours suivis d'un passage devant le jury le 6ème jour.

Le coefficient de l'épreuve pratique est de 5.

3. Fiche d'évaluation du tuteur d'entreprise sur le stage pratique :

Le coefficient de l'évaluation du tuteur d'entreprise est de 2.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Trois professionnels avec des compétences différentes. Par exemple : - un architecte DPLG - un architecte d'intérieur - un décorateur
Après un parcours de formation continue	X		Trois professionnels avec des compétences différentes. Par exemple : - un architecte DPLG - un architecte d'intérieur - un décorateur
En contrat de professionnalisation	X		Trois professionnels avec des compétences différentes. Par exemple : - un architecte DPLG - un architecte d'intérieur - un décorateur
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		Trois professionnels avec des compétences différentes + un membre certificateur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Aménageur d'espaces" avec effet au 01 février 2010, jusqu'au 16 juin 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombres de candidats ayant obtenus notre certification FFP :

En 2010 : 12 certifiés

En 2009 : 13 certifiés

En 2008 : 5 certifiés

Autres sources d'information :

contact@image-formation.com

IMAGE

Lieu(x) de certification :

Scop image : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Gard (30) [Nîmes]

IMAGE

Ellipsis niveau 1

125, rue de l'Hostellerie

30900 NIMES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IMAGE

Ellipsis niveau 1

125, rue de l'Hostellerie

30900 NIMES

Historique de la certification :